

Edito

Un Noël local, dans nos villages

La magie de Noël s'empare à nouveau de nos villages. Commerçants, artisans et restaurateurs accueillent chacune et chacun pour que le plaisir d'offrir soit au rendez-vous ! Prenons le temps d'admirer vitrines, décorations, sapins illuminés et de flâner à la recherche d'un cadeau. Soignons les relations avec les acteurs économiques qui valorisent les circuits courts dans notre coin de pays. N'oublions pas qu'un cadeau trouvé ici, dans les rues de nos villages, c'est un commerce qui vit et des centres qui s'animent ! Dans l'ambiance des fêtes qui approchent, célébrons notre région et tous ceux qui la font vivre avec leur savoir-faire et leurs compétences. Comme chaque année, les sapins ont trouvé leurs places dans le cœur de nos villages et

dans les cours des écoles. Symboles forts de cette période de l'année, ces arbres proviennent des forêts communales, une façon aussi de vivre des fêtes dans la proximité. Le sapin représente une tradition dont la magie réunit les générations. Les décorations colorées et les cadeaux au pied de l'arbre sont des signes du retour prochain de la lumière et de l'abondance alors que nous sommes au cœur du froid de l'hiver.

Fidèle à son habitude, l'hiver ralentit un peu la marche du temps. Que nous puissions en profiter dans ce monde en surchauffe, en crises et conflits de tous genres, pour resserrer les liens avec nos familles, nos proches et nos voisins. Pour entourer les isolés et montrer un esprit de solidarité.



Philippe DuPasquier
Conseiller communal
Dicastères des finances,
de l'économie et de l'urbanisme

Pour donner de la chaleur humaine et partager de beaux moments, toutes et tous rassemblés autour d'un sapin ou d'une table de fête.

Le Conseil communal vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes et se réjouit de vivre avec vous une belle année 2024 !

C'est NON au projet de fusion de Basse-Areuse

Vous avez voté et choisi de renoncer au projet de fusion de Basse-Areuse. Le Conseil communal prend acte de la décision de la population et regrette l'abandon d'un beau projet. L'exécutif tient à remercier vivement tous les acteurs du projet de fusion Basse-Areuse: les membres du comité de pilotage, des groupes de travail ainsi que les collaboratrices et collaborateurs qui ont donné de leur temps pour ce projet.

Ce refus est une surprise et une déception pour le Conseil communal, car très peu d'avis négatifs ont été exprimés lors des cafés participatifs, des séances d'information et des débats organisés lors des derniers mois. Aucun groupe d'opposants ne s'est constitué à Milvignes, au contraire des deux autres communes. Le Conseil communal en déduit qu'une majeure partie de la population de Milvignes est satisfaite de la situation et des prestations offertes par la commune aujourd'hui.

Cours pour les aînés

Suite au succès rencontré par les cours offerts en 2023, le Conseil communal a le plaisir de vous informer que de nouveaux cours seront proposés en 2024.

Les cours permettant de mieux appréhender l'utilisation du téléphone portable auront lieu 2 fois par mois le mardi matin entre 9h30 et 11h30 à la salle des société d'Auvernier, route du Lac 11. Les dates sont les suivantes : 16 et 30 janvier, 6 et 13 février, 19 et 26 mars, 16 et 23 avril, 7 et 14 mai, 11 et 18 juin, 20 et 27 août, 10 et 17 septembre, 15 et 22 octobre, 12 et 19 novembre, 3 et 10 décembre.

Il est obligatoire de s'inscrire auprès de l'association Atic par téléphone au 032 536 73 13, par SMS ou WhatsApp au 078 603 70 05 ou par mail sur contact@atic-ne.ch.

Une série de cinq rencontres liée à la prévention des chutes sera aussi organisée dès le mois d'avril. Ces rencontres seront animées par une physiothérapeute ainsi qu'une diététicienne de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme. Une première rencontre d'information ouverte

à toutes et tous aura lieu le **22 mars** entre 14h et 15h au club des loisirs de Colombier, rue du Sentier 1a.

Nous vous rappelons que de nombreuses activités sont organisées par les 3 clubs des aînés de la commune. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables qui se feront un plaisir de vous renseigner et d'accueillir de nouveaux membres.

Auvernier:
Mme Roseline Jeanmonod
079/232.49.13
roseline.jeanmonod@dherborence.ch

Bôle:
Mme Elisabeth Erard
032/842.43.71
Pierre-Jean.Erard@unine.ch

Colombier:
M. Jean Erard
032/84.32.62 - 079/213.35.81
j.f.erard@bluewin.ch



Coopérative solaire à Auvernier

La salle polyvalente d'Auvernier est en cours d'assainissement et une centrale solaire va être installée sur le toit avec environ 250 panneaux qui produiront largement plus que l'énergie nécessaire à l'alimentation de la salle elle-même et du collège. Sur proposition du conseil général et afin de permettre aux habitants de Milvignes, d'Auvernier en priorité, de devenir coopérateurs une souscription va être lancée au début de l'année 2024. Les parts sont de CHF 500.- Les habitants des autres villages auront l'occasion de souscrire des parts à l'installation d'une autre centrale à Colombier. Les personnes intéressées sont priées de contacter Milvignes.Cooperative@ne.ch ou d'adresser un courrier au Service des bâtiments, coopérative solaire, Rue Haute 20, 2013 Colombier. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Nouveauté - Vignettes de parcage à Auvernier

L'arrêté du Conseil communal concernant le parcage prolongé en zone limitée a subi une refonte. Il a été validé par le Conseil communal le 13 septembre 2023 et par le Service des ponts et chaussées le 22 septembre 2023. Il a été publié dans la Feuille officielle le 29 septembre 2023, aucun recours n'ayant été déposé, il est donc mis en vigueur.

Les nouveautés sont les suivantes :

- **Vignette A** : il y a des changements dans les secteurs de parcage. La vignette reste gratuite pour les habitants des zones concernées.
- **Vignette P** : la vignette sera proposée à chaque habitant qui a établi son domicile dans la commune de Milvignes au prix de CHF 120.- par année et sera valable dans les parkings des Fontenettes et du Port.
- **Vignette R** : il s'agit d'une nouvelle vignette pour les remorques. Elle sera proposée au prix de CHF 120.- par année et sera valable dans les parkings des Fontenettes et du Port.
- **Vignette E** : il s'agit également d'une nouvelle vignette pour les employés

d'entreprises qui ont leur siège social dans la commune, mais qui ne sont pas domiciliés dans la commune. La vignette sera proposée au prix de CHF 240.- par année et sera valable dans les parkings des Fontenettes et du Port.

- **Vignette L** : il n'y a pas de changement pour cette vignette.

L'arrêté est à votre disposition sur le site internet communal, www.milvignes.ch, rubrique Autorités et politique / Recueil systématique.

Les vignettes passent à l'ère numérique

Dès le 1er janvier 2024, vous pourrez faire l'acquisition de vos vignettes par l'application Parkingpay, excepté les vignettes R et L.

Vous n'aurez ainsi plus besoin de vous déplacer au bureau communal pour demander l'établissement d'une vignette de stationnement. Attention, votre vignette devra être payée et/ou validée afin que votre autorisation vous soit délivrée.

Un mode d'emploi sera disponible sur notre site internet www.milvignes.ch afin de vous aider à utiliser l'application ParkingPay. Le Service de la sécurité publique reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Taxe chiens

Les détenteurs de chiens enregistrés à la commune recevront la facture relative à la taxe des chiens (CHF 120.-) courant janvier 2024. Les personnes qui ne sont plus propriétaires de leur animal sont priées d'en informer le Contrôle des habitants **jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 à 14h00**, par téléphone au 032 886 49 47 ou par courriel : milvignes.habitants@ne.ch.

Déneigement et service hivernal

Comme chaque hiver, nous rendons la population attentive au fait que la Commune ne pourra pas maintenir en permanence des conditions normales de circulation en cas de neige et de verglas.

De même, les quelque 15 kilomètres de trottoirs ne peuvent être maintenus dans des conditions d'utilisation optimales par notre Service de voirie. Les chaussées particulièrement fréquentées seront donc entretenues en priorité.

Fermeture des bureaux de l'administration communale

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, les bureaux communaux des trois villages, ainsi que les entités rattachées au GSR Littoral Ouest à Colombier, seront fermés **du vendredi 22 décembre 2023 à 11h30 au mercredi 3 janvier 2024 à 8h30**.

Arrivées ou départs de la commune au 31 décembre 2023

En raison du recensement fédéral, les départs ou arrivées au 31 décembre 2023 doivent être annoncés au Contrôle des habitants **jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 à 14h00**.

Informations officielles

Séances du Conseil général

14.12.2023,
22.02, 16.05, 20.06, 12.09, 14.11,
12.12.2024

Séances de la Commission d'urbanisme

19.12.2023,
16.01, 13.02, 12.03, 23.04, 22.05,
25.06, 20.08, 24.09, 22.10, 12.11,
17.12.2024

Les dossiers et échantillons éventuels (peintures, tuiles, etc.) doivent être présentés 10 jours avant la date de la séance de la commission. Les photos des échantillons ne sont pas acceptées.

Agenda

16.12.2023	19h00	Concert de Noël	Chorale Le Fleuron	Temple de Cortaillod
16.12.2023	10h00	Séance émotions	La Petite Lanterne - Ciné enfant	Théâtre de Colombier
17.12.2023	17h00	Concert de Noël	Chorale Le Fleuron	Temple de Colombier
Du 28.12.2023				
au 14.01.2024	20h00	«Si je peux me permettre»	La Nouvelle Colombière	Théâtre de Colombier
21.01.2024	17h00	Orgue et mandoline	Group. d'ass. de concerts d'orgues	Temple d'Auvernier
23.01.2024	18h30	Conférences de l'unité	Paroisses La BARC et Saint-Etienne	Cercle catholique Colombier
10.02.2024	10h00	Séance différence	La Petite Lanterne - Ciné enfant	Théâtre de Colombier
16.03.2024	10h00	Séance planète	La Petite Lanterne - Ciné enfant	Théâtre de Colombier
17.03.2024	17h00	Récital d'orgue	Group. d'ass. de concerts d'orgue	Temple d'Auvernier

Pour annoncer vos événements : www.milvignes.ch/formulaire-event